



Global. La dimension sociale revient en force dans le champ de la responsabilité élargie des entreprises. Elle investit en premier lieu le terrain de la diversité et de l'inclusion qui constitue un terreau fertile pour battre en brèche les discriminations. La problématique des rémunérations décentes dans les écosystèmes des entreprises, y compris pour les « autoentrepreneurs » qui interviennent dans le secteur de l'économie de partage, est aussi une préoccupation qui monte. Mais dans une moindre mesure. La question de l'organisation collective des travailleurs et celle de l'action syndicale commencent également à prendre leur place dans l'observation des entreprises par leurs parties prenantes. Et c'est une bonne nouvelle, car qui mieux que les travailleurs eux-mêmes pour prendre en charge leurs propres intérêts ? Les associations écologistes, les donneurs d'ordres et les investisseurs financiers s'intéressent de plus en plus à cette question. Le décloisonnement entre les acteurs et les problématiques (social, environnement, etc.) semble donc concrètement s'accélérer. C'est un progrès, même si l'on est encore loin d'avoir examiné toute la richesse et la dynamique que les interactions entre les différentes thématiques peuvent apporter à un véritable développement partagé.

CONTEXTES

Régions sensibles : Birmanie

La responsabilité des entreprises à l'épreuve du coup d'État en Birmanie

Le 8 novembre 2020, la Ligue nationale pour la démocratie (NLD) a très largement remporté les élections pour le renouvellement du Parlement (*Hluttaw*) du Myanmar (Birmanie). Selon les résultats annoncés le 11 novembre par la commission électorale, sur les 330 sièges « disponibles » de la chambre des représentants (110 sièges étaient réservés à l'armée), la NLD en a obtenu 258. Et sur les 168 sièges « disponibles » à la chambre des nationalités, elle en a gagné 138. **Cette victoire écrasante** s'est insérée dans le prolongement de celle remportée par la NLD lors des élections générales du 8 novembre 2015 après plus d'un demi-siècle de dictature militaire ([IE n° 215](#)). Mais, le 26 janvier 2021, l'armée a contesté les résultats du scrutin. **Le 1^{er} février**, la présidente de la NLD, Aung San Suu Kyi, le président birman, Win Myint, plusieurs ministres et d'autres personnalités ont été arrêtés, les élections annulées et l'état d'urgence décrété pour un an.

Depuis, les protestations internationales et les manifestations (interdites) se multiplient, mais la répression se renforce. **En 1990, la NLD avait déjà remporté une victoire éclatante**, deux ans après la répression sanglante des manifestations pacifiques de septembre 1988 par la junte militaire. Le pouvoir militaire avait également refusé de reconnaître le résultat du scrutin. L'opinion internationale avait réagi fermement et s'était mobilisée durant de longues années pour exiger que les entreprises occidentales se retirent du pays. **Progressivement, de nombreuses sociétés ont quitté la Birmanie.** L'entreprise française Total a fait partie des sociétés les plus violemment dénoncées par les défenseurs des droits humains pour avoir signé, en juillet 1992, un contrat de partage de production de gaz avec la compagnie d'État ([IE n° 1](#)), avoir fermé les yeux sur les exactions de l'armée le long du trajet de son gazoduc et apporté au régime les devises nécessaires à son renforcement. Mais l'entreprise a conservé ses intérêts dans le pays durant toute la période. Aujourd'hui, les appels au boycott des produits et services des entreprises qui ont des liens avec les militaires birmans s'intensifient. De nombreuses organisations, parmi lesquelles plusieurs fédérations syndicales internationales, demandent aux entreprises « *de cesser*

toute relation commerciale avec les militaires birmans et d'exercer leur influence pour obtenir la libération des personnes détenues, restaurer les institutions démocratiques et garantir les droits humains et syndicaux de tou-te-s les travailleur-euse-s du Myanmar ». De son côté, l'association Burma Campaign UK tient à jour une liste d'une centaine d'entreprises ([dirty list](#)) qui entretiennent des relations commerciales avec l'armée birmane.

Régions sensibles, Israël, défense. La décision, le 5 février dernier, de la Cour pénale internationale (CPI) de se déclarer compétente sur les faits survenus dans les territoires palestiniens occupés a des conséquences éminemment politiques. **Mais cette décision pourrait ouvrir la voie à une enquête pour crimes de guerre, et donc avoir également des effets sur certaines entreprises**, notamment celles qui ont été impliquées dans les conflits ayant opposé les forces militaires israéliennes et palestiniennes. En 2016, la famille de trois petites victimes avait ainsi porté plainte en France contre la société française Exxelia Technologies, avec le soutien de l'Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), pour complicité de crime de guerre et homicide involontaire. Les plaignants accusaient l'entreprise d'avoir fourni des capteurs de position utilisés par un missile qui avait frappé la maison où résidaient les enfants et le reste de la famille ([IE n° 240](#)). Bien que la plainte ait été classée sans suite, la posture récente de la CPI pourrait donner un nouvel éclairage à des affaires similaires.

OUTILS, ANALYSES

Études : biodiversité. Une [analyse](#) du World Resources Institute (WRI) montre que **sept produits d'origine agricole** (bovins, palmiers à huile, soja, cacao, caoutchouc, café et fibres de bois de plantation) ont causé 26 % de la perte mondiale du couvert arboré entre 2001 et 2015. Ces produits agricoles se sont substitués à 71,9 millions d'hectares de forêt durant cette période, une surface équivalente à plus de deux fois la superficie de l'Allemagne. Avec 45,1 millions d'hectares, les pâturages destinés au bétail (principalement au Brésil) devancent de loin l'huile de palme (10,5 millions d'hectares) et le soja (8,2 millions).

Rapports : environnement, Royaume-Uni

Un rapport officiel appelle à tenir compte de la nature dans nos démarches économiques

Un [rapport](#) de 600 pages commandé par le Trésor britannique, et publié le 2 février, fait une évaluation complète de l'importance économique de la nature. Pour le professeur Partha Dasgupta, économiste de l'université de Cambridge qui a mené l'étude, nous ne pouvons pas espérer une croissance et un développement économiques véritablement durables si nous ne reconnaissons pas que **notre prospérité à long terme repose sur un rééquilibrage entre notre demande de biens et de services provenant de la nature et la capacité de cette dernière à les procurer**. Il est également nécessaire de prendre pleinement en considération l'impact de nos interactions avec la nature. Le rapport exhorte les gouvernements à proposer une forme de comptabilité nationale différente de celle du PIB et incluant l'épuisement des ressources naturelles. Il réclame aussi de nouvelles institutions supranationales pour protéger les biens publics mondiaux tels que les forêts tropicales et les océans. Les pays les plus pauvres devraient être rémunérés pour préserver les écosystèmes, tandis que des redevances pour l'utilisation des eaux non territoriales devraient être perçues pour empêcher la surpêche. De plus, le document indique que presque tous les gouvernements exacerbent la crise de la biodiversité en finançant

davantage les initiatives qui exploitent la nature que celles qui la protègent. Une estimation prudente du coût global des subventions qui nuisent à la nature est d'environ 4 000 à 6 000 milliards de dollars par an. Pour Nicholas Stern, professeur à la London School of Economics, « *pour inverser les tendances, il faut agir maintenant [...], cela coûterait beaucoup moins cher que d'attendre* ».

Études : management

Directeur du développement durable, une fonction qui va se renforcer

Le cabinet d'audit Deloitte a réalisé une [étude](#) sur l'avenir de la fonction de directeur du développement durable (*chief sustainability officer*, CSO). Pour l'instant, moins de 15 % des personnes interrogées ont déclaré disposer d'un CSO dans leur organisation, mais près de la moitié ont un responsable du développement durable ou équivalent et 12 % un responsable ESG (environnement, social et gouvernance). Moins d'un quart n'ont déclaré aucun rôle de cette nature dans leur organisation. Cela étant, il ressort de l'étude que le CSO est en train de devenir le « *créateur de sens en chef* » des organisations. **Trois conditions semblent inciter une organisation à nommer un CSO** : l'environnement externe évolue plus rapidement que l'organisation elle-même, elle a donc besoin de quelqu'un pour l'aider à s'adapter ; l'observation par les parties prenantes externes s'intensifie ; l'entreprise reconnaît que les risques ESG sont stratégiques. **Les principaux mandats dévolus au CSO sont** : donner un sens à l'environnement externe et le transposer dans l'entreprise ; aider l'organisation à reconfigurer sa stratégie ; apporter un leadership éclairé. Les CSO doivent bénéficier d'un très bon réseau relationnel externe et avoir des contacts avec des personnes possédant des savoir-faire et une expérience spécialisés dans toute l'entreprise. Des compétences en organisation et une solide connaissance de l'entreprise sont également des qualités essentielles requises. Ils doivent savoir varier leur style de management selon le contexte. Un tiers des professionnels interrogés indiquent directement reporter au P.-D.G. Enfin, la quasi-totalité des répondants (99 %) pensent que le rôle du CSO prendra de l'importance au cours des deux prochaines années.

ENGAGEMENT

Conseils : climat, finance. Les cabinets de conseil aux actionnaires ont une influence considérable sur les votes en assemblée générale. En émettant des **recommandations de vote pour environ 44 000 assemblées**, Institutional Shareholders Services (ISS) est le plus important d'entre eux. ISS a récemment revu ses [politiques de vote](#) applicables à partir du mois de février. Dans ses lignes directrices, le cabinet indique qu'il pourrait « *envisager* » de suggérer à ses clients de voter contre les membres des conseils d'administration qui ne parviennent pas à assurer une surveillance adéquate des risques climatiques et environnementaux. Cependant, les organisations d'actionnaires les plus engagées estiment que cette nouvelle politique (qui se contente « *d'envisager* » de voter contre les administrateurs qui font preuve d'une surveillance « *manifestement médiocre* » à l'égard des changements climatiques) est encore trop timide pour prétendre lutter efficacement contre l'inaction climatique.

Investisseurs : droit syndical, États-Unis, distribution

Des investisseurs demandent à Amazon de respecter la liberté syndicale

Plus de **70 investisseurs** détenant des actions dans la société Amazon (parmi lesquels les Français La Banque Postale AM et Sycomore AM), et conduits par les groupes suédois Folksam et Öhman, ont adressé, le 9 février, une lettre à madame Jamie S. Gorelick, la présidente du comité des nominations et de la gouvernance du groupe. Dans cette lettre, ils appellent Amazon à mettre fin à son action

antisyndicale et à rester neutre dans le cadre des élections qui débutent sur son site de Bessemer (Alabama) en vue d'instaurer une représentation syndicale. Les partisans de la création d'un syndicat doivent réunir 50 % et une voix des suffrages exprimés au terme de la consultation électorale qui prendra fin le 29 mars prochain. **Il s'agit de la première tentative des travailleurs d'Amazon installés aux États-Unis de voter pour mettre en place un syndicat.** La lettre précise qu'Amazon semble aller à l'encontre de ses propres principes mondiaux relatifs aux droits humains, publiés sur son site internet. Ces principes indiquent que la société respecte « *le droit des employés d'adhérer, de former, ou de ne pas adhérer à un syndicat ou à une autre organisation légale de leur choix, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement* ».

Une campagne antisyndicale a été engagée à travers des affiches, une avalanche de SMS et des réunions obligatoires pendant les heures de travail. Un site web a été créé pour dissuader les quelque 5 800 salariés du site de Bessemer de voter en faveur de la mise en place d'un syndicat et dans lequel on peut lire qu'avec la syndicalisation, il « *ne sera pas facile d'être aussi serviable et social les uns envers les autres* ». Le groupe a déclaré qu'il suivait les règles établies par le National Labor Relations Board (NLRB, l'agence chargée de la supervision des élections syndicales aux États-Unis) et qu'il a sensibilisé les employés pour les aider à comprendre les conséquences d'une adhésion à un syndicat. Ce genre de joute musclée dans le cadre de campagnes avec pour objectif de créer un syndicat est assez fréquent aux États-Unis. À l'inverse, **l'intervention d'investisseurs dans le « débat » est plus rare mais pas inexistante.** En 2002, le CFIE (l'éditeur de cette lettre d'information) avait accompagné une fédération syndicale américaine et des investisseurs financiers dans des cas un peu similaires qui se déroulaient dans des filiales de PPR (aujourd'hui Kering) aux États-Unis ([IE n° 28](#)). Il se pourrait pourtant qu'au fil des années, la bonne « santé syndicale » d'une entreprise paraisse de plus en plus incontournable aux acteurs intervenant dans le champ de l'ISR et de la RSE.

Syndicats : emploi, droit syndical, Inde, textile. Le fabricant de vêtements indien Gokaldas Exports Ltd, qui revendique être le principal fabricant et exportateur de vêtements du pays, a accepté de **réembaucher 1 257 travailleurs** d'ici août – pour la plupart des femmes – qui avaient été licenciés lors de la fermeture d'une usine près de Mysore dans l'État du Karnataka en juin 2020. L'entreprise est un fournisseur de la marque suédoise H&M. Gokaldas avait déclaré que les annulations de commandes de H&M, son principal client, avaient conduit à la fermeture de l'usine. Mais la marque avait nié ces allégations et déclaré qu'elle avait payé tous les articles comme convenu. Parallèlement, les dirigeants de l'usine indienne avaient engagé une campagne à l'encontre des syndicalistes. De leur côté, les organisations syndicales nationales et internationales avaient lancé une campagne de sensibilisation mondiale et interpellé les grandes marques clientes de Gokaldas, dont H&M. Le groupe H&M avait annoncé qu'il ne passerait plus aucune commande si Gokaldas ne respectait pas la liberté d'association. Une porte-parole du groupe a ajouté que l'entreprise continuerait à renforcer la liberté d'association dans sa chaîne d'approvisionnement.

Justice : esclavage moderne, Équateur, agro-industrie

Condamnation historique d'une entreprise japonaise pour esclavage moderne en Équateur

Un tribunal équatorien a récemment jugé que 123 ouvrières et ouvriers afro-équatoriens ayant travaillé dans une plantation de l'entreprise japonaise Furukawa Plantaciones C.A. avaient fait l'objet de **discriminations raciales et avaient été victimes de servitude**, une forme d'esclavage moderne. Ces travailleurs étaient employés pour enlever les fibres d'abaca des tiges de bananiers, en retirer la pulpe,

les laver et les faire sécher pour leur exportation vers les États-Unis et l'Europe afin qu'elles soient utilisées dans le papier, les intérieurs de voitures, les billets de banque, les sachets de thé... Pendant des années, ils ont travaillé 12 heures par jour, ont été payés l'équivalent de 200 à 300 dollars par mois desquels étaient déduits le coût des équipements (machettes, gants, médicaments...), ont été logés dans des taudis exigus dépourvus d'électricité et de toilettes... Certains ont été gravement blessés, voire mutilés, dans la manipulation des outils. C'est la première affaire qui reconnaît l'esclavage moderne dans le secteur agricole en Équateur. Le juge a ordonné à Furukawa d'indemniser les travailleurs. Les montants ne seront connus qu'une fois qu'il aura rendu sa décision par écrit prévue d'ici quelques semaines. La décision est susceptible d'appel.

ENTREPRISES

Libertés individuelles : Canada, TIC

La « pêche » aux données personnelles sur Internet menace gravement les libertés individuelles

Le 2 février, les commissaires à la protection de la vie privée du Canada et de trois provinces canadiennes ont rendu public un rapport selon lequel la société de technologie new-yorkaise Clearview AI a enfreint les lois canadiennes sur la protection de la vie privée. En effet, la société a collecté des photos de Canadiens à leur insu ou sans leur consentement et a permis aux forces de l'ordre et aux entreprises de comparer les photos à sa **base de données constituée de plus de trois milliards d'images collectées depuis 2016 sur les réseaux sociaux et des millions de sites web**. Mais l'entreprise se défend en indiquant qu'elle ne collecte sur Internet que des informations publiques, ce qui est explicitement autorisé en vertu de la loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE). Les applications commercialisées par Clearview AI ont déjà séduit de nombreux services de police locale aux États-Unis, mais aussi des sociétés privées. La technologie de Clearview AI n'est plus disponible au Canada, mais les commissaires demandent que les photos des Canadiens soient supprimées de la base, tout en admettant que les moyens légaux à leur disposition pour contraindre l'entreprise sont limités. De son côté, le 10 février dernier, l'autorité suédoise de protection de la vie privée, l'IMY (Integritetsskyddsmyndigheten), a condamné la police à payer une amende de 2 500 000 couronnes (250 000 euros) pour avoir traité illégalement des données biométriques personnelles pour la reconnaissance faciale lors de l'utilisation de Clearview AI. Cette affaire démontre l'importance de **s'informer sur l'existence et la robustesse de la politique des entreprises** dans le domaine des nouvelles technologies et de la reconnaissance faciale.

Droit syndical : Maroc, eau

Après un an de grève, les syndicats et la direction de la filiale de Veolia au Maroc trouvent un accord

Le 21 janvier 2020, les salariés d'Amanor, la filiale marocaine de Veolia, ont déclenché une **grève illimitée** après que la direction a supprimé certaines prestations qui entraient pourtant dans le champ de la convention collective de travail marocaine. **Onze représentants et sympathisants syndicaux ont été licenciés**. De plus, 500 salariés ont été privés des aides pendant la pandémie qui avaient été annoncées par le gouvernement marocain le 16 mars 2020 car la société refusait de les enregistrer auprès de l'Office national de sécurité sociale. En mai 2020, la fédération syndicale internationale IndustriALL Global Union a [interpellé](#) le président-directeur général du groupe, Antoine Frérot, pour qu'il intervienne dans la résolution du conflit. **La grève s'est finalement terminée le 1^{er} février 2021** à la

suite d'un accord conclu entre le syndicat des travailleurs d'Amanor et la direction de l'entreprise qui instaure une feuille de route visant à établir de nouvelles relations entre les salariés et la direction d'Amanor. Outre l'annulation des licenciements des onze salariés, une première phase prévoit de rechercher des solutions aux questions litigieuses et des négociations collectives. **Ce type d'événement n'est jamais relaté dans les rapports des entreprises.** Pourtant, leur connaissance est essentielle aux analystes pour bénéficier d'une information équilibrée et objective quant à la qualité des relations sociales dans une entreprise et engager avec elles un dialogue fructueux.

Management : Italie, hydrocarbures

Les syndicats et la direction d'ENI signent un protocole pour une transition juste

Les intérêts des associations écologistes et des organisations syndicales ne sont pas toujours alignés. Mais l'on observe depuis quelque temps un **rapprochement bénéfique**, quoique encore imparfait, des positions des uns et des autres, notamment à travers le « concept » de transition juste. C'est dans ce cadre que les syndicats italiens et la direction de la société italienne ENI se sont entendus sur un [protocole](#) pour accompagner la mise en place de la nouvelle structure commerciale du géant pétro-gazier et **assurer la durabilité environnementale, sociale et économique du projet de transformation de l'organisation**. Ce protocole prévoit, parmi plusieurs dispositions, un comité stratégique conjoint, un comité de santé-sécurité et un comité de bien-être. Les nombreuses et intenses mutations que traverse notre société nécessitent, plus que jamais, une profonde transformation des entreprises qui permette de réaliser la synthèse entre les dimensions sociale, environnementale et économique ainsi que de concilier les différentes échéances (court, moyen et long termes). C'est pourquoi il convient d'encourager ce type d'initiatives auxquelles pourraient venir se greffer d'autres parties prenantes des entreprises comme les investisseurs financiers et les associations écologistes elles-mêmes. Pour mémoire, le 17 avril 2020, des syndicats espagnols, le gouvernement et les exploitants de centrales à charbon destinées à être fermées ont conclu un accord pour assurer une transition juste ([IE n° 322](#)).

Impact des services, Birmanie, TIC. À la suite du coup d'État en Birmanie, la société Facebook a déclaré, le 11 février, qu'elle allait fortement réduire tout contenu sur les pages et les profils gérés par l'armée birmane. La société a également suspendu, pour une durée illimitée, la possibilité réservée aux fonctionnaires des agences gouvernementales birmanes d'utiliser les canaux spéciaux pour supprimer du contenu.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à *Impact Entreprises*, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE
NOM/PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL/VILLE

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris